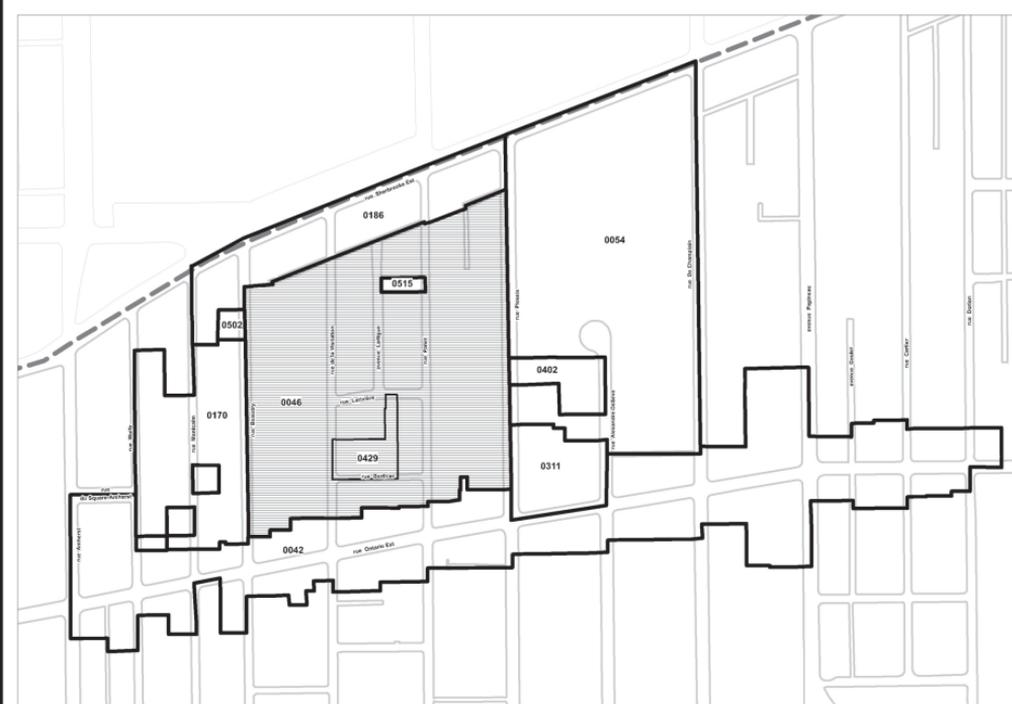


**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 5 juin 2019, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

- a) Résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Père-Ambroise, sur un terrain municipal adjacent au 2093 rue de la Visitation (parc Berthier), et ce, en dérogation notamment aux articles 454.1 et 508 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à une enseigne temporaire installée ailleurs que sur le lieu de l'établissement et à une enseigne à message lumineux – pp 409 (dossier 1190607005);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607005 Date: 3 juin 2019  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

- b) Résolution autorisant l'installation d'une stèle numérique, à des fins culturelles, pour la bibliothèque Frontenac (1901 rue du Havre), sur un terrain municipal situé au 99999, rue du Havre et adjacent au métro Frontenac (2550, rue Ontario Est), et ce, en dérogation notamment aux articles 454.1 et 508 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à une enseigne temporaire installée ailleurs que sur le lieu de l'établissement et à une enseigne à message lumineux – pp 410 (dossier 1190607006);

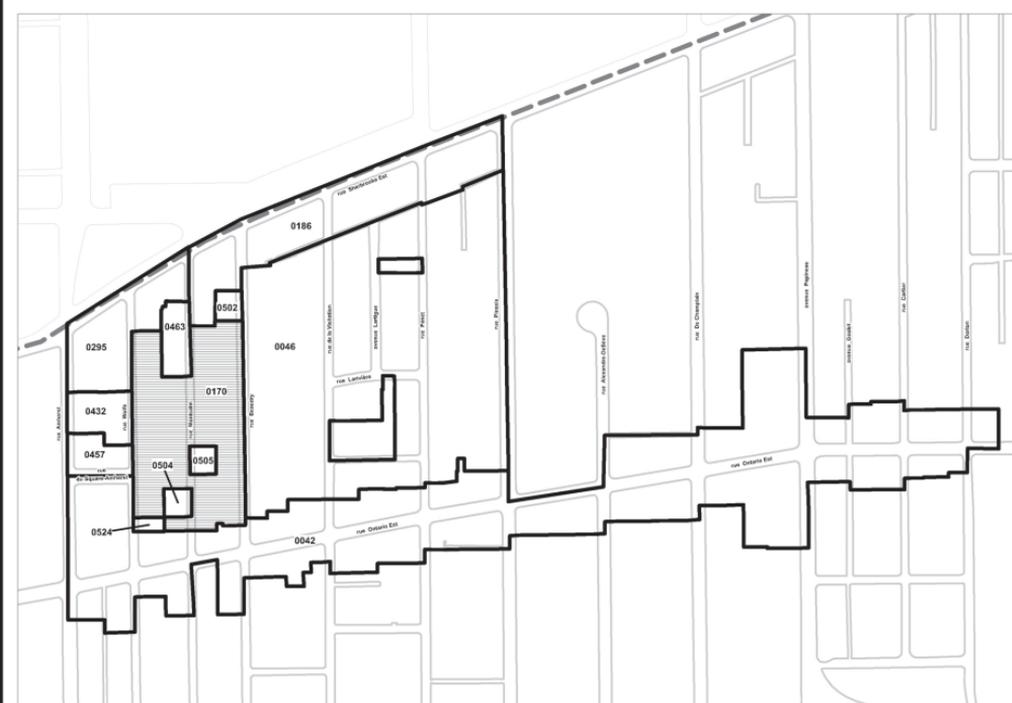
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607006 Date: 3 juin 2019  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

- c) Résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales, et ce, en dérogation notamment aux articles 49, 85 et 152 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, au taux d'implantation, à une construction dans la marge arrière et à l'usage de bureaux en zone résidentielle – pp 411 (dossier 1190607007);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1190607007 Date: 3 juin 2019  
 Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie  
 Ville-Marie Montréal

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **19 juin 2019**, à compter de **17 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au **rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est**.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
4. Le projet c) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 8 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)